

## **Résolution 820**

### **pour la poursuite des mesures de soutien à la Genève internationale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le rapport RD 1137 adressé le 9 mars 2016 par le Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale ;
- l'impact de la Genève internationale à différents niveaux sur l'avenir du canton et de la région ;
- l'importance de la Genève internationale pour la politique étrangère de la Confédération ;
- la nécessité d'adapter les infrastructures mises à la disposition des institutions internationales dans un monde en mutation et dans le cadre des votes de crédits intervenus récemment aux niveaux fédéral, cantonal et de la Ville de Genève ;
- l'attachement de la population et des autorités au maintien d'un lieu consacré au maintien de la paix, à l'action humanitaire et à la défense des droits humains par la négociation,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre inlassablement avec tous les moyens à sa disposition et en étroite collaboration avec la Confédération la promotion de la Genève internationale ;
- à mettre en œuvre les 31 mesures telles que définies dans les six axes de soutien à la Genève internationale présentées dans le RD 1137 ;
- à participer à l'adaptation des infrastructures d'accueil dévolues aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, notamment en offrant des accommodements pour leurs employés ;
- à faciliter les rencontres vouées à la résolution des conflits de toute nature, conflits qui mettent en danger la paix et provoquent des crises humanitaires majeures ;
- à maintenir, voire renforcer, son appui au Comité International de la Croix-Rouge (CICR).